



## Construction maison sur zone nr avec élevage

Par **james59**, le **18/09/2010** à **16:15**

Bonjour, je désire acheter un terrain sur lequel se trouve une maison en très mauvaise état ( limite de la ruine mais qui a encore ses 4 murs , portes et toiture ) .

Ce terrain possède l'eau ainsi que l'électricité .

La maison est bien sur le cadastre .

Le probleme est que le terrain se trouve en zone Nr , et que je n'aurais le droit de reconstruire qu'en cas de sinistre ...

-Voulant élever des moutons bio dans la pâture de ce même terrain , j'aurais aimé savoir si le faite que je suis éleveur , je serais en mesure de pouvoir avoir un permis de construire( même si c'est pour rebâtir sur les même fondations )? ...

-Quel serait les autres moyens pour pouvoir rebâtir ou avoir l'autorisation de rénover ( accord avec le maire ? ... )

sachant que rénover une vielle batisse reviendrait a demander un permis de construire ( qui me serait refuser ... )?

Merci beaucoup

sebastien-duchemin@hotmail.fr

Par **mimi493**, le **18/09/2010** à **16:36**

Vous ne pouvez pas rénover sans reconstruire ?

Par **james59**, le **18/09/2010** à **21:33**

bonsoir , L'état de la maison ( torchis , sol avec de la chaux ... pas de dalle ) ne nous laisse pas trop le choix de tout refaire a neuf , et si l'on fait une demande de rénovation , j'ai peur qu'elle soit refusé vu son état ... ( faut donner des photos ... )  
la rénovation veut bien dire rénover et vu l'ampleur du travail ... ca serait un permis de construire ...

Merci